|  |
| --- |
| CADRE DE REPONSE – MEMOIRE TECHNIQUE ENVIRONNEMENTAL |
| Marché 2025-384 |
| Critère 2 : Prise en compte de l’aspect environnemental - Réduction de l’empreinte environnementale des prestations (5%) |

# SOUS-CRITERE 2.1 : Mobilité des intervenants – 50%

Ce sous-critère évaluera la capacité du soumissionnaire à privilégier de transports à faibles émissions (vélo, transports en commun, train, covoiturage, véhicules électriques, etc.) pour les déplacements liés au marché. Il prendra également en compte l’optimisation des trajets et des déplacements sur site mais également les outils utilisés.

CANDIDAT :

Mettez-vous en place une démarche et des moyens pour limiter l’impact des déplacements ?

□ OUI □ NON

Si Oui, développez les moyens et les engagements concrets mis en œuvre pour limiter l’impact (utilisation de voitures électriques, covoiturage, forfait vélo …) ? Avez-vous des éléments de preuves (politiques, vignette Crit'Air, etc.)

Comment optimisez-vous les déplacements sur site (planning, outils utilisés) ?

## SOUS-CRITERE 2.2 : Livrables écoresponsables – 50%

Ce sous-critère évaluera la capacité du soumissionnaire à privilégier la remise de livrables éco-responsables. Si des impressions sont nécessaires, elles doivent être réalisées sur papier recyclé, recto-verso, en noir et blanc. Limitation des formats inutiles ou trop lourds.

CANDIDAT :

Indiquez comment vous comptez remettre les livrables dans le cadre du marché. Précisez les formats utilisés, les pratiques visant à limiter l’empreinte carbone (impression raisonnée, supports numériques allégés, accessibilité numérique).